

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

71026
Objet

**Avenant au Marché sur
adjudication ouverte du
22 Mai 1969. Entreprises
MAGNE et HEULIN. LOT N°9
Logements Foyers.**

DATE DE CONVOCATION

8 février 1971

DATE D'AFFICHAGE

13 février 1971

Nombre de conseillers
en exercice 25

Nombre de présents 22

Nombre de votants 22

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante et onze
le douze février à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, Melle FOUCHE, MM.
BUJARD, LANUSSE, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BETOUS, BOUDEY,
POUGET, GACHET, BROTRÉAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL,
REIX, DOMEQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. NARTEAU

Monsieur TETARD a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose que :

- Pour permettre la poursuite et l'extension des travaux
prévus au marché initial par les Entreprises MAGNE & HEULIN, titu-
laires du lot N° 9, il est nécessaire de passer un avenant au marché
en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé du Rapporteur,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères
ou M. le Premier Adjoint par délégation, à signer un avenant au
marché sur adjudication ouverte du 22 Mai 1969, Lot N° 9, avec les
Entreprises MAGNE et HEULIN, conjointes et solidaires, à l'effet de
permettre la poursuite et l'extension des travaux prévus au marché
initial.

- Que de ce fait, le marché initial, lot N° 9 - Logements Foyers,
est porté de 148.353 Frs 45 à 232.000 Frs (DEUX CENT TRENTE DEUX
MILLE FRANCS), toutes taxes comprises, la T.V.A. étant calculée
sur le montant des travaux selon le taux en vigueur à la période
effective des situations.

- Que le montant de la dépense sera imputé sur le chapitre 908,
article 2303.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
l'Adjoint Délégué,



Charente



APPROUVÉ

ROUYAN, le
Le Sous-Préfet, **22 MARS 1971**

[Handwritten signature]